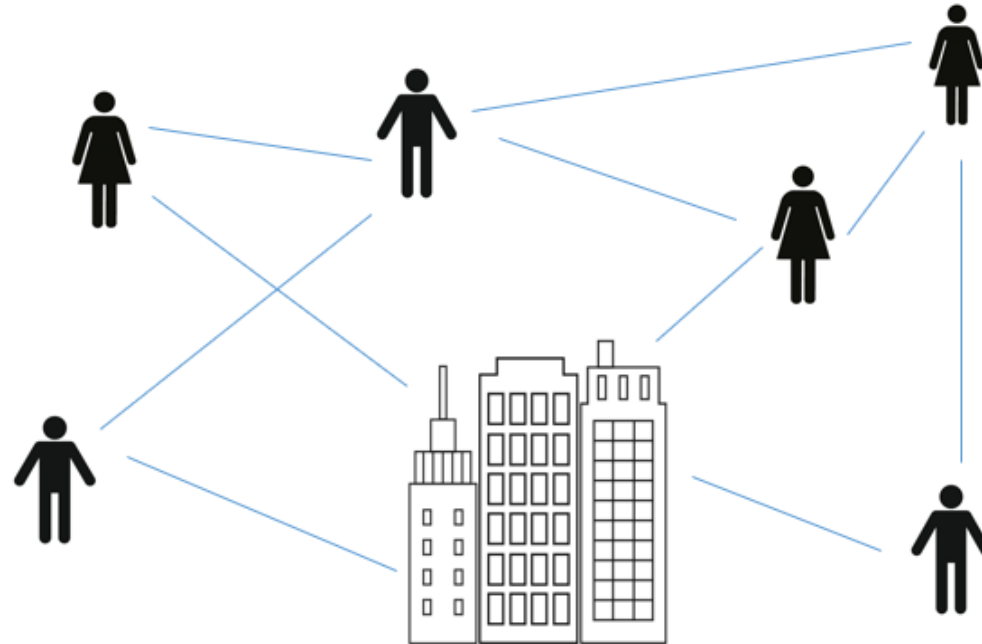


# Projet de loi sur la transparence des personnes morales



Webinaire CDBF 24.09.2024

Béatrice Graf, SIF



# Contexte du projet

## Projet Loi sur la transparence des personnes morales

- Obligations de transparence:
  - Ayants droit économiques des personnes morales
  - Nominees
  - Trusts
- Registre des ayants droit économiques

## Révision partielle Loi sur le blanchiment d'argent

- Conseillers
- Immobilier et métaux précieux: seuil des transactions en espèces
- Prévention des violations LEmb
- Format communications MROS
- Echange d'informations



# La transparence des personnes morales: un enjeu national et international

## • But

- Transparence des personnes morales: identifier / vérifier l'identité de l'ayant droit économique
- Permettre aux autorités, avant tout pénales, d'identifier de manière rapide et efficace qui est derrière une structure juridique, par ex. pour tracer l'origine des avoirs, détecter des transactions illégales ou séquestrer le produit du crime

## • Ayant droit économique:

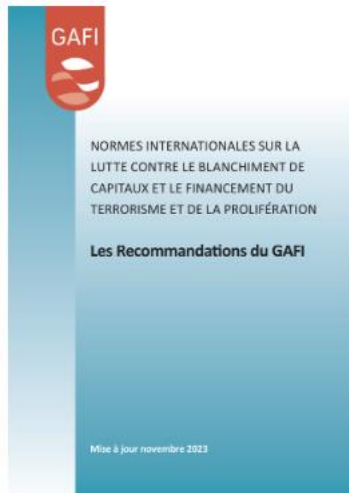
= „véritable“ propriétaire d'une société ou d'une autre personne morale, personne qui la contrôle effectivement, y compris sur le plan économique (présomption: à partir d'une participation de 25%)



# La transparence des personnes morales: un enjeu national et international

## • Contexte

- Rapport GAFI au G7 (1990)
- «Panama Papers», «Pandora Papers», etc.
- Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 19.3634, CER-E
- Renforcement des standards internationaux (GAFI, Global Forum)



- ✓ **Information suffisante, actuelle et exacte sur l'ayant droit économique d'une personne morale**
- ✓ **Accès rapide et efficace des autorités compétentes**
- ✓ **Registre central ou mécanisme alternatif équivalent**



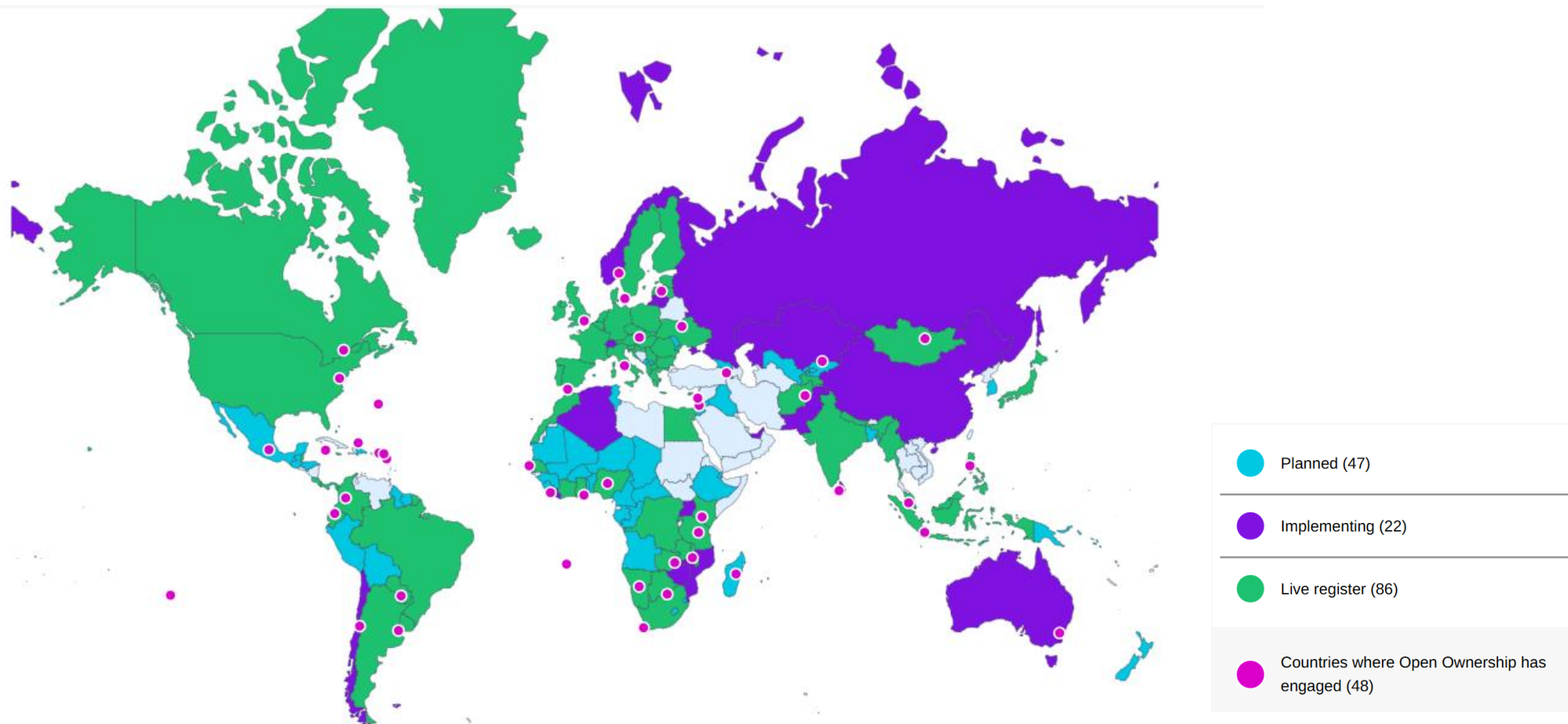
# La transparence des personnes morales: un enjeu national et international

## • Contexte

- Rapport GAFI au G7 (1990)
- «Panama Papers», «Pandora Papers», etc.
- Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 19.3634, CER-E, 18.6.2019
- Renforcement des standards internationaux (GAFI, Global Forum)
- Situation en Ukraine et mise en oeuvre des sanctions internationales



# La transparence des personnes morales: un enjeu national et international



Source: [openownership.org](https://openownership.org)





# Le projet de loi



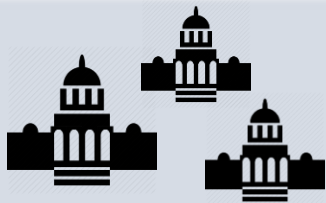
Sociétés

- **Toute personne morale:** obligation d'identifier et vérifier l'ADE
- **Actionnaires, associés et ADE:** obligations d'annonce



Intermédiaires financiers

- **LBA:** obligation d'identifier l'ADE



Autorités

- **Registre fédéral des ADE**  
(registre de transparence)



Transparence



# Le registre de transparence

## Éléments essentiels

- **Tenue:** DFJP (Office fédéral de la justice)
- **Obligation d'annonce:** Toute personne morale assujettie à la loi doit annoncer les personnes identifiées à titre d'ayants droit économiques au registre
- **Contrôle:** DFF (approche fondée sur les risques; possibilité de prononcer des mesures administratives ou des sanctions pénales en cas de violations des obligations prévues par la loi)





# Le registre de transparence

## Annonce

- **Registre fédéral**, qui reprend les informations de base des entités juridiques inscrites au registre du commerce
- **Procédure d'annonce**
  - **Soit directement** au registre de transparence (via EasyGov)
  - **Soit au registre du commerce** si certaines conditions sont réunies
    - Procédure facultative
    - Seulement si tous les ayants droit économiques sont inscrits au registre du commerce en qualité d'organe ou d'associé
    - Parallèlement à une inscription au RC



# Le registre de transparence

## Accès

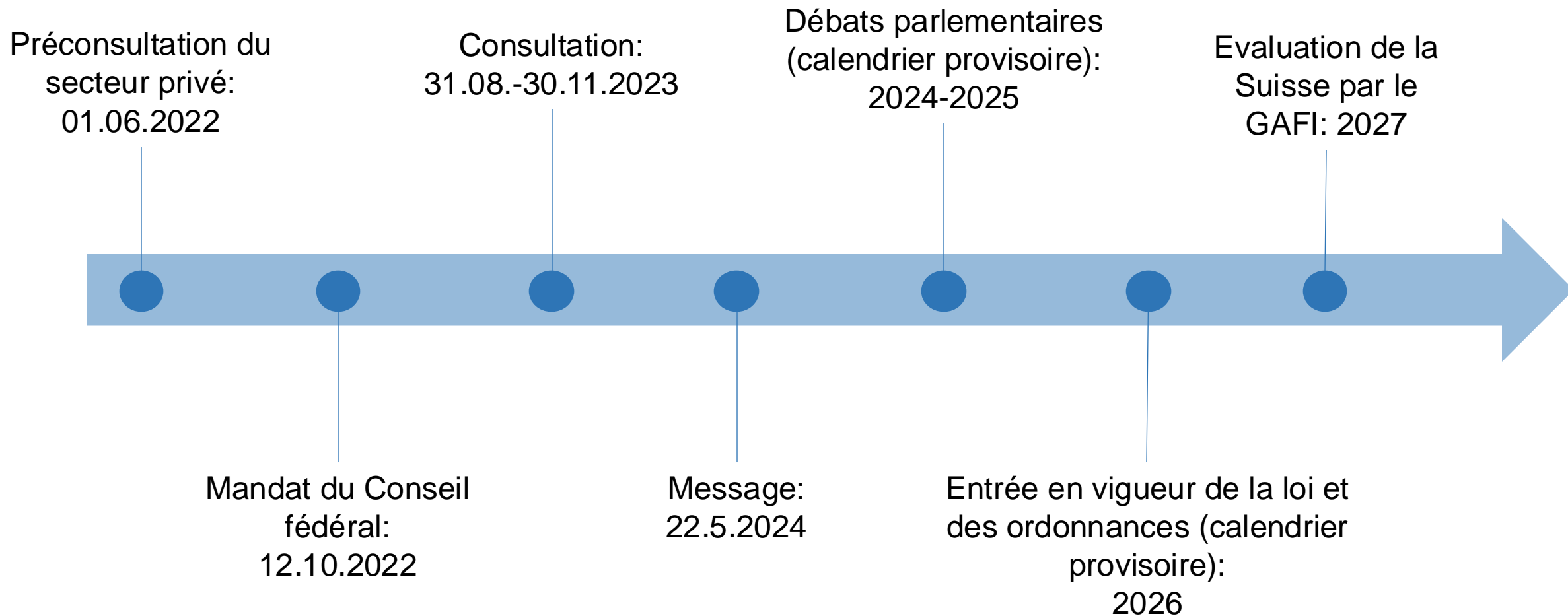
- autorités désignées par la loi
- intermédiaires financiers  
(+ conseillers)
- pas d'accès public

## Obligation de signalement des divergences

- par les intermédiaires financiers
- en cas de doute sur l'exactitude d'une information du registre
- après contact avec le client



# Calendrier





**Merci pour votre attention!**